

Le judoka Jasmin Boisvert revient de Buffalo couvert d'or

Jasmin Boisvert est âgé de 12 ans, fréquente l'école primaire Saint-Joseph de Sainte-Adèle et, comme les autres membres de sa famille, est un fervent adepte du judo. À la fin de mai, alors qu'il participait à Buffalo au Championnat international de judo Am-Can, le jeune Adélois a remporté la médaille d'or chez les 71 à 80 livres.

CHRISTIAN ASSELIN

redaction.jpdh@hebdosquebecor.com

Lors de cette compétition, Jasmin en a impressionné plus d'un par les qualités techniques dont il a fait preuve au combat. Ses parents, Diane et Luc, expliquent que leur fils a beaucoup travaillé pour atteindre ce niveau d'excellence.

«Le judo est une passion pour Jasmin. Il est un athlète poly-

valent, persévérant, calme et déterminé qui s'impose une discipline autant dans les études que lorsque vient le temps de pratiquer le judo. Au cours de la saison qui se termine, Jasmin est revenu à la maison avec plusieurs coupes, trophées et médailles», disent-ils fièrement.

Une histoire de famille

Tout comme Jasmin, son frère Jacob, âgé de 10 ans, sa soeur

Jalexina, 7 ans, ainsi que leur père Luc Boisvert, sont tous de fervents adeptes du judo. Ils ont d'ailleurs tous participé à plusieurs compétitions cette année et leurs résultats en disent longs, trophées et médailles faisaient habituellement partie du voyage de retour.

Lors de la 21e édition de la compétition « Liberty Bell Judo Classic » qui se déroulait à Philadelphie les 5 et 6 avril derniers, Jasmin, Jacob, Jalexina et Luc ont tous mis les pieds sur le podium.

Luc s'est même permis de réussir un exploit lors de cette

épreuve, battant le champion canadien chez les plus de 100 kilos. Plusieurs tentent d'ailleurs de le convaincre de participer au championnat canadien en 2009.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet du judo au Québec et des nombreux athlètes qui pratiquent ce sport, il suffit de visiter le site Internet de Judo Québec à www.judoquebec.qc.ca.

Jasmin Boisvert fréquente l'école primaire Saint-Joseph de Sainte-Adèle. Il est aussi champion de judo...



Chronique

Environnement

Unis pour la protection de nos lacs



Brigitte Voss, Conseillère en environnement, MRC des Pays-d'en-Haut

Les lacs et cours d'eau de notre région crient à l'aide. Plus les années avancent

et plus ces derniers subissent une pression grandissante par le développement domiciliaire et les activités environnantes. Alors que les lacs vieillissent naturellement sur des milliers d'années, ils vieillissent d'une façon exponentielle. Apparition de plantes aquatiques, d'algues et de cyanobactéries sont des signes évidents de la détresse de nos lacs.

C'est ainsi que plusieurs acteurs de la région ont commencé à se pencher sérieusement sur la question de la

pérennité de nos lacs et cours d'eau et de la qualité de vie qui y est rattachée. Le constat est clair et unanime : c'est maintenant qu'il faut agir.

En ce sens, le 27 juillet 2007, la MRC des Pays-d'en-Haut modifiait son schéma d'aménagement et de développement afin d'y inclure des mesures plus coercitives de protection des rives des lacs et cours d'eau. Par ce geste, les 10 municipalités constituant la MRC des Pays-d'en-Haut se sont unies pour intégrer ces nouvelles mesures de protection à même leurs règlements municipaux.

Concrètement, à partir de maintenant et dans toutes les municipalités constituant la MRC, toutes les interventions de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage, l'abattage d'arbres et l'épandage d'engrais dans la rive de tout lac et cours d'eau sont interdites (la rive mesurant 10 mètres ou 15 mètres selon la municipalité). Lorsque la

rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, des mesures devront être prises afin de la renaturaliser dans un délai de vingt-quatre (24) mois avec des végétaux herbacés, arbustifs et arborescents sur une bande minimale de cinq (5) mètres à partir de la ligne des hautes eaux. À l'intérieur de la bande riveraine, un accès de 5 mètres est autorisé pour accéder au plan d'eau (lorsque la pente est inférieure à 30%) ou un sentier ou escalier sur pilotis (lorsque la pente est supérieure à 30%).

Pourquoi protéger la rive? Parce qu'elle constitue une bande de protection des plans d'eau contre l'érosion, la sédimentation et l'apport en nutriments (phosphore, azote, etc.). De plus, elle joue un rôle crucial dans la reproduction des poissons et le maintien d'une température adéquate de l'eau.

Bien que la protection de la rive des lacs et cours d'eau ne soit qu'une partie de la

solution, elle est essentielle à la santé à long terme de ces derniers. Les riverains des lacs ne seront donc pas les seuls à être interpellés. La protection des lacs et cours d'eau implique aussi des changements de mentalité quant au développement de notre région et nécessite la collaboration de tous les citoyens, des municipalités, des MRC, des organismes régionaux et du gouvernement.

Vous ne savez pas exactement comment appliquer la nouvelle réglementation? Vous ne savez pas quels types d'arbustes ou d'arbres planter dans votre rive? N'hésitez surtout pas à contacter votre municipalité. Chaque municipalité de la MRC a des personnes-ressources en place afin de vous renseigner sur la problématique des lacs et cours d'eau et de vous conseiller sur l'application de la nouvelle réglementation.